



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Couverture santé et aides sociales des ressortissants français à leur retour

Question écrite n° 18962

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par certains citoyens suite à leur retour en France après avoir travaillé à l'étranger. Ces difficultés concernent les ressortissants français qui, à leur retour en France, ne reprennent pas immédiatement une activité professionnelle. Le problème se pose en termes de recouvrement de la prise en charge des frais de santé et autres aides sociales. En effet, sans activité professionnelle, ces citoyens ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale française et ne peuvent prétendre à aucune aide avant un certain délai. Elle l'interroge donc sur les modalités ou les solutions pour les ressortissants français qui, à leur retour définitif en France, ne reprennent pas immédiatement une activité professionnelle et ne peuvent, de fait, bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé par la sécurité sociale ni percevoir de prestations sociales.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18962

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3427

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)